



Vente aux enchères plus vidage de compte

Par **odilay972**, le **01/04/2009** à **14:02**

bonjour,

j'ai un huissier qui ma signifié que début avril il vendrais mes biens aux anchères en bas de chez moi et de plus je viens de voir qu'il à vidé mon compte sans rien laisser dessus et me mètre à découvert de plus a t'il le droit de faire cela.

merci

Par **Solaris**, le **01/04/2009** à **20:24**

Il ne vous a pas mis à découvert. Il a mis le solde de votre compte à 0. Le découvert vient certainement des frais que perçoit la banque à chaque saisie attribution ou alors il vient d'opérations postérieures à la saisie attribution.

Dans la mesure où il a un titre exécutoire il peut faire une saisie attribution et si la dette n'a pas été soldée il pourra poursuivre la procédure de saisie vente.

Pour éviter cela prenez contact avec l'huissier pour convenir d'un échéancier.